

2010/2913 - Extension des compétences exercées par le Grand Lyon - Avis du Conseil municipal de Lyon sur cette extension portant sur l'établissement, l'exploitation, l'acquisition et la mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications (Direction des Assemblées) (BMO du 25/10/2010, p. 2111)

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit en fait de deux rapports qui ont trait à l'extension des compétences exercées par le Grand Lyon et avis du Conseil municipal de Lyon sur cette extension portant sur l'établissement, l'exploitation, l'acquisition et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications.

Alors, pourquoi deux projets de délibération ? Parce que par délibération du 28 juin 2010, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé un projet d'extension de ses compétences. Il s'agissait du transfert de la compétence, établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Ville de Lyon n'était pas obligée de se prononcer sur ce rapport. Nous n'étions pas amenés, nécessairement, à faire venir ce rapport au Conseil, puisque la loi prévoit qu'en l'absence de manifestations de la ville, on considère que si elle ne se prononce pas, le rapport est adopté.

M. Geourjon, pour ne pas le nommer, et c'est d'ailleurs tout à fait légitime qu'il le fasse, s'est intéressé à cette question et nous avons aujourd'hui même réuni une Commission des Finances spéciale pour qu'à aucun moment il ne puisse imaginer que ce sujet allait être escamoté.

Nous avons même pris la peine, Monsieur Geourjon, avec les services, parce que c'est un sujet tout de même assez technique, de faire venir un spécialiste en la personne de M. Quentin Bardin, chargé de mission au Grand Lyon, spécialiste des réseaux.

Lors de la Commission des Finances, il a été amené, d'ailleurs, spécialement pour vous, parce que la Commission était déjà très avancée quand vous êtes arrivé, il a été amené à vous donner toutes les explications utiles justifiant ce souci d'adhérer à ce très haut débit.

Alors, je veux bien que l'on en parle ici, malgré l'heure tardive et le caractère peu passionnant du sujet.

Et compte-tenu de votre temps de parole, je voulais que vous puissiez intervenir en toute connaissance de cause.

M. LE MAIRE : Merci. Donc, pour que l'on puisse débattre sur ce dossier, il faut que je fasse approuver l'urgence du dossier.

Donc, je vous demande de bien vouloir voter l'urgence. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, permettez-moi en introduction, même si Richard Brumm l'a fait, de revenir quelques instants sur le parcours somme toute, chaotique de cette délibération, alors que cette question est, je pense consensuelle à l'ensemble des rangs de cette assemblée.

Comme l'a indiqué Richard Brumm, lors de la séance du 28 juin dernier, le Grand Lyon a adopté le principe de prise de compétence sur les réseaux haut et très haut débits. Dans les trois mois suivants, l'ensemble des communes doivent approuver ce transfert de compétence.

Aussi avons-nous été très surpris de ne pas voir ce dossier à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, ou plus exactement, de le voir disparaître de l'ordre du jour des commissions, puis du Conseil municipal bien évidemment. En Conférence des Présidents, j'ai interrogé votre Premier Adjoint ainsi que votre Cabinet à ce sujet. La réponse a été lapidaire. Comme l'a dit Richard Brumm : « Si le Conseil municipal ne donne pas d'avis, le transfert est considéré comme approuvé ».

Suite à notre demande de question orale sur ce sujet, vous avez décidé de réintroduire cette question à l'ordre du jour de notre Conseil et je vous en remercie.

Mes chers Collègues, reconnaissez que c'est une drôle de conception de la démocratie que de considérer qu'en l'absence d'avis, le dossier est approuvé.

M. BRUMM Richard, Adjoint : C'est la loi !

M. GEOURJON Christophe : La loi prévoit cette disposition, c'est tout à fait encadré, pour éviter qu'une commune ne puisse bloquer à elle seule un dossier d'intérêt communautaire.

Revenons maintenant sur le fonds du dossier. Nous sommes convaincus de l'importance de l'internet haut et très haut débit. C'est un facteur de compétitivité pour nos entreprises et un facteur de développement pour notre agglomération et pour les Grand Lyonnais. Là n'est pas la question.

Comme l'a indiqué Richard Brumm, je vais faire court sur l'aspect plus technique. Le technicien du Grand Lyon, cette après-midi, en marge de la commission Finances, m'a rassuré sur un certain nombre de points, d'interrogation que je pouvais avoir.

Cependant, je souhaite simplement attirer à nouveau votre attention sur la nécessité d'une coopération étroite avec les infrastructures haut débit qui ont déjà été mises en place. Je pense notamment à ce qui a déjà été réalisé dans le cadre du syndicat rhodanien du développement du câble et dans le cadre de l'établissement public des autoroutes rhodaniennes de l'information. Ceci, la loi nous l'impose, c'est un schéma de coordination entre collectivités. Au-delà de la législation française, l'Europe elle aussi demande qu'une telle coopération inter collectivités soit explicitée afin que des fonds européens puissent soutenir les initiatives publiques dans ce domaine. Au-delà, cette coopération est indispensable pour l'optimisation des investissements publics.

Dans ces conditions, notre groupe votera bien évidemment ce rapport. Je vous remercie.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Un mot d'abord pour dire que ce dossier est porté au Grand Lyon évidemment par Karine Dognin Sauze, et qu'elle est mieux placée que moi pour le commenter ici au nom de la Majorité.

Je dirai juste un mot pour rassurer mon Collègue Geourjon. En aucun cas, le non vote de la Ville de Lyon n'aurait bloqué le dossier, puisque les conditions prévues par la loi Pinta de décembre 2009 disent que ce dossier sera adopté, si les deux tiers des communes représentant plus de 50 % de la population, ou 50 % des communes représentant plus des deux tiers de la commune l'adoptent. En aucun cas il n'y avait malice ou intention de mal faire.

Notre Groupe se félicite que ce dossier arrive en délibération publique et qu'il soit voté. C'est un projet à 90 millions d'euros, excusez du peu. Donc, cela mérite que l'on y passe un peu de temps, et évidemment la Ville de Lyon doit en être afin de porter cette fibre optique jusqu'au logement, puisque, non seulement le logement, mais la compétitivité et l'attractivité économique de notre agglomération sont en jeu, outre la qualité de vie, comme on l'a dit, de ses habitants.

Un rapport de l'OCDE dit qu'une progression de 10 % de la pénétration du très haut débit sur le territoire, se traduit par une augmentation de 1 % du PIB local, ce qui n'est pas neutre. Et l'Aderly elle-même considère que son absence est un risque potentiel d'échec de l'implantation d'entreprises au profit d'autres pays mieux équipés.

Donc, on l'a dit, avenir, parce que c'est le développement économique. Santé publique également, et ma Collègue Céline Faurie Gauthier n'est pas là pour le dire mais, au passage, on réserve le très haut débit au réseau câblé et cela permettra de réserver le moins haut débit aux communications mobiles et d'éviter de transformer l'espace public en micro-ondes.

Alors, les clés de la réussite, évidemment, au-delà de cette prise de compétences de principe dont nous débattons ce soir -et c'est ce que dit la loi Pinta, qui prévoit une cohérence entre l'initiative publique et privée et entre les interventions publiques elles-mêmes- c'est de tenir compte du réseau existant, celui de l'EPARI (Etablissement Public des Autoroutes Rhodaniennes de l'Information) qui, il y a 15 ans lançait de manière un peu visionnaire, il faut le dire, avec une longueur d'avance, ce projet. Mais il ne faut pas que cette longueur d'avance se traduise par une longueur de retard. C'est là où le Grand Lyon intervient, puisque le projet du Grand Lyon va permettre, non seulement d'étendre ce réseau, les 30 % restants, puisqu'en gros, il couvre aujourd'hui 70 % des prises, et surtout de le moderniser puisque l'on porte la fibre optique elle-même jusqu'au logement, là où cela se terminait en coaxial avec de la perte de débit.

Donc, il faut travailler en bonne intelligence afin que les investissements s'additionnent et qu'ils fassent « 1 + 1 = 3 », plutôt que d'avoir des investissements qui se superposent en mille feuilles, avec la garantie donc que ces investissements publics déjà existants soient réutilisés, puisqu'on sait que le coût du génie civil peut monter jusqu'à 80 % dans ce genre de projet.

Donc, ce montage doit permettre aux opérateurs d'équilibrer leur chiffre d'affaire. C'est la question, puisque le réseau sera accessible en location à tous les opérateurs, mais pour autant, il faut veiller aux conditions financières qu'ils demanderont pour couvrir leur frais, je parle de Numéricâble en premier lieu, dans le cadre du service public prévu sur ce réseau. Cette évolution technique étant une véritable avancée pour les opérateurs qui disposeront de la fibre au pied des immeubles.

De même, il faut veiller, on l'a vu à travers leur empressement commercial, à ce qu'ils ne profitent pas trop de cette affaire, à ce qu'ils réduisent la fracture numérique qui conforte les ségrégations urbaines comme me le soufflait Nicole Gay, et qu'ils favorisent les pratiques numériques citoyennes ainsi que le veut d'ailleurs l'esprit du projet qui veut que tout le territoire soit traité à la même enseigne. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Madame Dognin-Sauze, qui est vice-présidente chargé du dossier. Vous voulez dire quelques mots.

Mme DOGNIN-SAUZE Karine : Je vous remercie de me donner la parole à ce sujet. Monsieur Geourjon, nous avons eu tout au long de l'instruction de ce dossier des échanges très nombreux et fructueux avec le Conseil général. Cela fait, en effet, partie de nos considérations d'assurer que l'initiative engagée aujourd'hui par le Grand Lyon et qui fait l'objet de cette prise de compétence, puisse avoir pour objectif l'action qui vient en complémentarité avec les réseaux existants.

Non seulement nous avons instruit ce dossier de façon constante avec le Conseil Général, mais nous sommes aujourd'hui en

accord pour une rédaction conjointe du schéma territorial d'aménagement numérique du territoire qui a d'ores et déjà démarré. Nous avons constitué un groupe de travail pour cet objet. Nous engageons également une concertation conjointe avec les opérateurs qui sera tout à fait nécessaire quant à la prise de cette compétence.

Je ne reviendrai pas sur les enjeux politiques du déploiement de la fibre optique pour le Grand Lyon. Simplement, une donnée : le réseau qui a été développé grâce à l'initiative de Paris ne concerne que 70 % des communes du territoire du Grand Lyon et c'est bien dans cette optique là, c'est-à-dire celle de tirer la fibre dans l'ensemble des communes, aussi de contribuer à la réduction de la fracture numérique, contribuer au développement économique, faire de la métropole une agglomération qui soit attractive pouvant jouer sur l'échiquier mondial. Tous ces objectifs là ont guidé notre action et l'initiative d'un déploiement d'un réseau nouvelle génération qui met en action une technologie pérenne et qui va permettre, notamment, à la fois de diffuser le numérique auprès d'entreprises de toutes tailles mais également des habitants de notre métropole.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)